



AGFPN
4 rue Traversière
75012 PARIS

contact@agfpn.fr

Paris, le 25 juin 2024

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA FEDERATION DES TONNELIERS DE FRANCE AU TITRE DU FINANCEMENT MUTUALISE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS PREVU PAR LES ARTICLES L.2135-9 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Année 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu d'activité de la Fédération des Tonneliers de France qui identifie et décrit les moyens mis en œuvre en 2023 pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L.2135-11 du code du travail.

Vous trouverez par ailleurs ci-joint :

- La convention signée par la Fédération des Tonneliers de France avec la Fédération Nationale du Bois par laquelle nous recourons aux services d'un chargé des affaires sociales à hauteur de 14.900,55 € pour l'année 2023. Ce chargé des affaires sociales contribue à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées tant paritairement que dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.
- L'attestation du commissaire aux comptes établie sur la base de cette convention, du compte rendu d'activités de la Fédération des Tonneliers de France et des éléments comptables.

Nous déclarons sur l'honneur que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail et vous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Magdeleine Allaume 
Présidente de la Fédération des Tonneliers de France

Fédération des Tonneliers de France
9 rue du 4 septembre – 75002 Paris
baufreton@tonneliersdefrance.fr / 06.77.34.90.96

FINANCEMENT DU PARITARISME
COMPTE-RENDU DES MISSIONS ET SERVICES
ANNEE 2023

Utilisation de l'aide à l'exercice du paritarisme
(Art. L.2135-9 et suivants du Code du Travail)

ORGANISATION : **FEDERATION DES TONNELIERS DE FRANCE**

ADRESSE : 9 rue du 4 septembre 75002 PARIS

MISSIONS, SERVICES ET MONTANTS ENGAGES :

Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées paritairement :

- Convention signée par la Fédération des Tonneliers de France avec la Fédération Nationale du Bois (FNB) qui met à disposition un chargé des affaires sociales, pour un **coût de 14.900,55 €**.

<u>Ordre du jour et contenu des réunions 2023</u>
--

A/ Participation de la Fédération des Tonneliers de France aux réunions relatives à la réécriture du CAP de Tonnelier au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

- Finalisation du référentiel CAP Tonnelier ;
- Présentation Commission Professionnelle Consultative « Arts, spectacles et médias ».

B/ Participation de la Fédération des Tonneliers de France aux commissions sociales patronales et paritaires de la convention collective du Travail Mécanique du Bois

B.1. Commissions sociales

Mercredi 25 janvier 2023 de 10h à 12h30 (en visio conférence)

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un point sur la situation économique dans les entreprises ;
2. A la politique salariale 2023 ;
3. Au bilan de la CPPNI 2022 et à l'agenda social 2023.
4. Au projet de convention AFNCIB transmis par AKTO ;
5. A la relance de l'appel d'offre « poussières de bois » ;
6. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission sociale : 2h30 x 1 personne

Jeudi 9 mars 2023 de 10h à 12h30 (en visio conférence)

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un point sur la situation économique dans les entreprises ;
2. A la politique salariale 2023 ;
3. Au bilan de la CPPNI 2022 et aux demandes des organisations syndicales sur l'agenda social 2023.
4. A un point sur les modalités de la collecte AFNCIB réalisée par AKTO ;
5. A un état des lieux de la relance de l'appel d'offre « poussières de bois » ;
6. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission sociale : 2 h 30 x 1 personne

Mercredi 24 mai 2023 de 10h à 12h30 (en visio conférence)

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un point sur la situation économique dans les entreprises ;
2. A la politique salariale 2023 ;
3. A un état des lieux de la relance de l'appel d'offre « poussières de bois » ;
4. A une réflexion sur le dispositif RSE d'AKTO mis à disposition des branches professionnelles ;
5. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission sociale : 2 h 30 x 1 personne

Jeudi 14 septembre 2023 de 10h à 12h30 (en visio conférence)

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. Point sur la politique salariale et la signature des accords de revalorisation de salaire ;
2. État de la situation économique et de son évolution prévisible ;
3. Présentation du dispositif de la loi santé au travail ;

4. Présentation des dispositions de la loi sur le partage de la valeur ;
5. Définition du programme de travail ;
6. Questions diverses.

Participation commission sociale : 2 h 30 x 1 personne

Jeudi 9 novembre 2023 de 10h à 12h30 en visio conférence

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un point sur la situation économique dans les entreprises ;
2. A la conférence sociale et à ses conséquences ;
3. A une présentation par AKTO de leurs outils de gestion en matière de RSE ;
4. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission sociale

B.2. Commissions paritaires

Mercredi 15 février 2023 à partir de 14h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. Aux suites de la déclaration paritaire relatif au problème de l'énergie ;
3. Au bilan de la CPPNI 2022 et à l'agenda social 2023 ;
4. A la politique salariale 2023 ;
5. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 2 h 30 x 1 personne

Mercredi 29 mars 2023 à partir de 14h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. Aux suites de la déclaration paritaire relatif au problème de l'énergie ;
3. Au bilan de la CPPNI 2022 et à l'agenda social 2023 : réponses de la délégation patronale aux propositions faites par les organisations syndicales ;
4. A la politique salariale 2023 ;
5. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 2 h 30 x 1 personne

Jeudi 15 juin 2023 à partir de 10h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. A la politique salariale 2023 ;
3. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 2 h 30 x 1 personne

Mercredi 4 octobre 2023 à partir de 14h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. Au projet d'annexe à l'accord du 9 juin 2023 relatif à l'organisation de la négociation collective et des relations sociales dans les industries du bois et l'importation des bois ;
3. A une réflexion sur la mise à jour de l'accord du 5 juillet 2011 sur l'égalité professionnelle et salariale dans les industries du bois et l'importation des bois ;
4. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 2 h 30 x 1 personne

Mercredi 29 novembre 2023 à partir de 14h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. A l'état des lieux des signatures de l'annexe à l'accord du 9 juin 2023 relatif à l'organisation de la négociation collective et des relations sociales dans les industries du bois et l'importation des bois ;
3. A une réflexion sur la mise à jour de l'accord du 5 juillet 2011 sur l'égalité professionnelle et salariale dans les industries du bois et l'importation des bois ;
4. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire

B.3. Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE)**Mercredi 15 février 2023 de 10h30 à 12h**

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A une présentation par AKTO :
 - a. D'un point de situation de l'EDEC ;

Fédération des Tonneliers de France
9 rue du 4 septembre – 75002 Paris
baufreton@tonneliersdefrance.fr / 06.77.34.90.96

- b. D'un point de situation du CEP amont ;
- c. D'un point de situation du projet « Mission jeunes » ;
2. Au courrier envoyé à AKTO sur le dispositif PRODIAT et aux suites à donner ;
3. Aux questions diverses d'actualité.

Participation CPNE : 1h30 x 1 personne

Mercredi 29 mars 2023 de 10h30 à 12h

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A une validation du dispositif de l'offre de formation Nationale « Compétences clés » proposée par la SPP TMB ;
2. A la procédure complémentaire de NPEC des contrats d'apprentissage ;
3. A la définition des critères de prise en charge des parcours en AFEST dans le cadre de la section PDC – de 50 salariés ;
4. A une présentation par AKTO :
 - a. D'un point de situation du projet « Mission jeunes » ;
 - b. De la feuille de route 2023 actualisée à valider par la CPNE ;
5. Aux questions diverses d'actualité.

Participation CPNE : 1h30 x 1 personne

Jeudi 15 juin 2023 de 12h à 12h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A la procédure complémentaire de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage 2023

Participation CPNE : 30mn x 1 personne

Mercredi 4 octobre 2023 de 10h30 à 12h

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A une présentation par AKTO d'Espace métiers et compétences en lien avec les fiches métiers qui ont été mises à jour dans le cadre de l'EDEC et validées paritairement ;
2. A la présentation du dispositif « ROME 4.0 » et ses incidences sur les relations avec Pôle Emploi ;
3. A l'observatoire de branche et aux études prospectives ;
4. Aux questions diverses d'actualité.

Participation CPNE : 1h30 x 1 personne

Mercredi 29 novembre 2023 de 11h à 12h

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A la présentation du dispositif « ROME 4.0 » et ses incidences sur les relations avec Pôle Emploi ;
2. A l'observatoire de branche et aux études prospectives avec notamment un focus sur :
 - a. Les données relatives aux équilibres hommes femmes ;
 - b. L'employabilité des seniors.
3. Aux questions diverses d'actualité.

Participation CPNE : Pas de représentant de la FTF

TOTAL A et B : 50 heures

NB : La Fédération des Tonneliers de France, lorsqu'elle n'est pas présente à ces réunions, est représentée par le chargé des affaires sociales dans le cadre de la Convention signée par la Fédération des Tonneliers de France avec la Fédération Nationale du Bois.

Financements octroyés à la Fédération des Tonneliers de France par l'AGFPN au titre de l'exercice 2023

Date / montant :

FTF

EXERCICE 2023

Crédits (Mission 1 Branche)	Montants finaux	Dates de versement
1er acompte 2023	504 €	05/10/2023
2e acompte 2023	830 €	05/10/2023
3e acompte 2023	830 €	30/11/2023
4e acompte 2023	800 €	07/03/2024
Total acomptes 2023	2964 €	
Solde 2023	964 €	Mai / Juin 2024
TOTAL CRÉDITS ANNUELS 2023	3928 €	

Annexes au présent rapport :

- Annexe 1 : Certification du commissaire aux comptes Ludovic Pegéot
- Annexe 2 : convention FNB / Fédération des Tonneliers
- Annexe 3 : décompte versement AGNPF exercice 2023

Le 27/06/2024,
Pour la Fédération des Tonneliers de France,
Magdeleine Allaume - Présidente